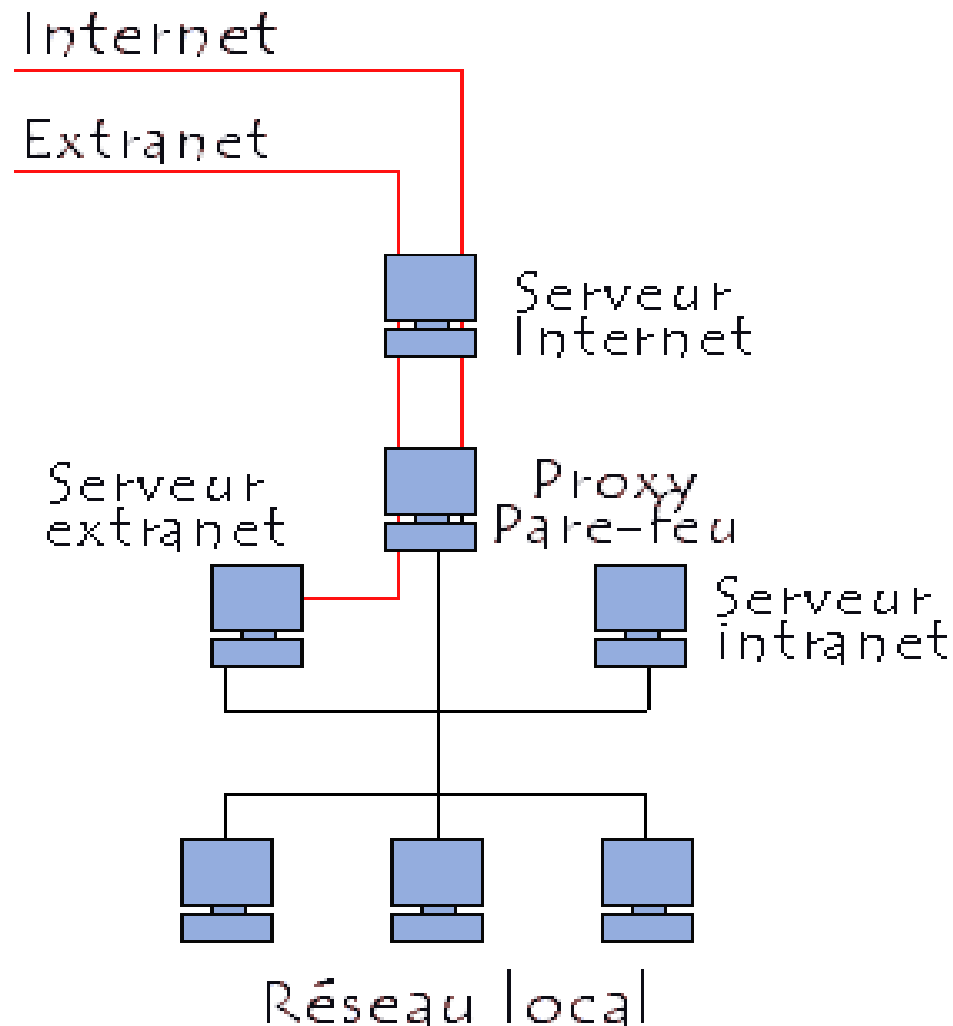


Politique et charte de l'entreprise INTRANET/EXTRANET

INTRANET/EXTRANET

DEFINITION DE L'INTRANET

- C'est l'internet interne à un réseau local (LAN) c'est-à-dire accessibles uniquement à partir des postes d'un réseau local, ou bien d'un ensemble de réseaux bien définis, et invisibles (ou inaccessibles) de l'extérieur.



OBJECTIFS DE L'INTRANET

- Un intranet dans une entreprise permet de mettre facilement à la disposition des employés des documents divers et variés; cela permet d'avoir un accès centralisé et cohérent à la mémoire de l'entreprise, on parle ainsi de *capitalisation de connaissances* «ou *KNOWLEDGE MANAGEMENT* ». Assurer une grande fiabilité par duplication des ressources
- il est généralement nécessaire de définir des droits d'accès pour les utilisateurs de l'intranet aux documents présents sur celui-ci, et par conséquent une authentification de ceux-ci afin de leur permettre un accès personnalisé à certains documents
- Des documents de tous types (textes, images, vidéos, sons, ...) peuvent être mis à disposition sur un intranet. De plus, un intranet peut réaliser une fonction de groupware très intéressante, c'est-à-dire permettre un travail coopératif.

EXEMPLE DE FONCTION DE L'INTRANET

- Mise à disposition d'informations sur l'entreprise (panneau d'affichage)
- Mise à disposition de documents techniques
- Moteur de recherche de documentations
- Un échange de données entre collaborateurs
- Annuaire du personnel
- Gestion de projet, aide à la décision, agenda, ingénierie assistée par ordinateur
- Messagerie électronique
- Forum de discussion, liste de diffusion, chat en direct
- Visioconférence
- Portail vers internet

AVANTAGE DE L'INTRANET

- favorise la communication au sein de l'entreprise et limite les erreurs dues à la mauvaise circulation d'une information. L'information disponible sur l'intranet doit être mise à jour en évitant les conflits de version.
- permet de constituer un système d'information à faible coût (concrètement le coût d'un intranet peut très bien se réduire au coût du matériel, de son entretien et de sa mise à jour, avec des postes clients fonctionnant avec des navigateurs gratuits, un serveur fonctionnant sous Linux avec le serveur web Apache et le serveur de bases de données MySQL).
- D'autre part, étant donné la nature "universelle" des moyens mis en jeu, n'importe quel type de machine peut être connectée au réseau local, donc à l'intranet.

MISE EN PLACE DE L'INTRANET

- Un intranet doit être conçu selon les besoins de l'entreprise ou de l'organisation (au niveau des services à mettre en place).
- l'intranet ne doit pas être conçu par les seuls informaticiens de l'entreprise mais selon un projet prenant en compte les besoins de toutes les parties prenantes de l'entreprise.
- Pour ce qui est de la mise en place matérielle, il suffit de mettre en place un serveur web (LAMP, WAMP, IIS). Il suffit ensuite de configurer un nom de domaine pour le serveur (par exemple *intranet.votre_entreprise.com*).
- Il est à noter l'existence de CMS (systèmes de gestion de contenu) permettant de gérer la publication des pages par une équipe de rédacteurs.

DEFINITION DE L'EXTRANET

- Un **extranet** est une extension du système d'information de l'entreprise à des partenaires situés au-delà du réseau.
- L'accès à l'extranet doit être sécurisé dans la mesure où cela offre un accès au système d'information à des personnes situées en dehors de l'entreprise.
- Il peut s'agir soit d'une authentification simple (authentification par nom d'utilisateur et mot de passe) ou d'une authentification forte (authentification à l'aide d'un certificat). Il est conseillé d'utiliser HTTPS pour toutes les pages web consultées depuis l'extérieur afin de sécuriser le transport des requêtes et des réponses HTTP et d'éviter notamment la circulation du mot de passe en clair sur le réseau.
- Un extranet n'est donc ni un intranet, ni un site internet. Il s'agit d'un système supplémentaire offrant par exemple aux clients d'une entreprise, à ses partenaires ou à des filiales, un accès privilégié à certaines ressources informatiques de l'entreprise par l'intermédiaire d'une interface Web.

CHARTRE INFORMATIQUE ET POLITIQUE DE SECURITE

**Sensibiliser et Responsabiliser
Utilisateurs et Dirigeants**

DEFINITION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

- La charte informatique est un document juridique à annexer au règlement intérieur de l'entreprise.
- Elle décrit les règles d'utilisation du système d'information et détaille les droits et les responsabilités des utilisateurs.
- **OBJECTIFS:** La charte informatique a un rôle double :
 - Obtenir l'adhésion des utilisateurs au processus de sécurité informatique.
 - Assurer à l'entreprise le respect de ses obligations légales vis-à-vis des tiers.

LA POLITIQUE DE SECURITE INFORMATIQUE

- **DEFINITION:** La Politique de Sécurité Informatique (PSSI) est un document interne signé par la direction générale et communiqué à l'ensemble des collaborateurs de l'organisation. Ce document décrit les objectifs et mesures générales de l'entreprise, en matière de sécurité informatique.
- **OBJECTIFS:** la PSSI fixe la position du « curseur sécurité » pour assurer le meilleur compromis entre la souplesse qu'exigent les objectifs stratégiques de l'entreprise et le contrôle requis pour protection de son système d'information.
- La PSSI constitue un document de référence pour tous les acteurs concernés par la sécurité de l'information (Responsables opérationnels, responsables informatiques, responsable sécurité).

UTILISATION DE CHARTE INFORMATIQUE

- La rédaction et la mise en œuvre d'une charte informatique est indispensable si :
 - Votre entreprise ou organisme compte plusieurs dizaines d'utilisateurs du système informatique
 - Le système informatique comporte des postes de travail intelligents et autonomes (PC ou Mac) et est ouvert sur l'extérieur (Internet notamment)
- En effet, par la liberté dont il doit disposer dans l'exercice de sa mission, l'utilisateur constitue le maillon faible du dispositif de sécurité informatique. S'il n'est pas associé au dispositif, il n'aura de cesse de le contourner, que ce soit de façon consciente ou involontaire, et donc d'ouvrir des brèches dans le système d'information.
Annexée au règlement intérieur, et donc juridiquement opposable, la charte constitue le seul moyen de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur sur le bon usage du système informatique.

UTILISATION DE LA POLITIQUE DE SECURITE INFORMATIQUE

- La rédaction et la mise en œuvre d'une Politique de Sécurité devient indispensable lorsqu'une de ces conditions au moins est remplie :
 - Votre entreprise ou organisme compte plusieurs centaines d'utilisateurs du système informatique.
 - L'entreprise exerce son activité dans un secteur particulièrement sensible à la sécurité de l'information (Banque, finance, pharmacie, santé, etc...)
- Si elle n'entre dans aucune de ces catégories, il est recommandé toutefois d'effectuer la diffusion par la direction d'une note présentant brièvement la stratégie de sécurité de l'organisation.

CONCLUSION

	CHARTRE INFORMATIQUE	POLITIQUE DE SECURITE INFORMATIQUE	
	Charte	Politique de sécurité	Stratégie de sécurité
Destinataires	Utilisateurs du Système Informatique	Managers pour action, utilisateurs pour information	Ensemble des collaborateurs de l'entreprise
Objectif	Respect des obligations légales. Responsabilisation des utilisateurs	Fixes les orientations et mesures en matière de sécurité de l'information	Fixer le cap en matière de sécurité de l'information